

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DEVE 4 Avenant au marché de travaux de terrassement et de traitement des terres excavées dans le cadre du GPRU de la résidence Michelet (19e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération 2009 DEVE 188 en date des 14,15 et 16 décembre 2009 approuvant les modalités de passation du marché de relatif à la réalisation des travaux de terrassement et de traitement des terres excavées dans le cadre des travaux de la résidence Michelet.

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver la signature d'un avenant avec l'entreprise Géotechnique et Travaux Spéciaux (G.T.S.) ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 12 mars 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de passation d'un avenant au marché de travaux n°2010 123000 2360 passé avec l'entreprise Géotechnique et Travaux Spéciaux (G.T.S.)

Article 2 : Le Maire de Paris est autorisé à signer ledit avenant.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2312, rubrique 823 du budget d'Investissement de la Ville de Paris, de l'exercice 2011 ou ultérieur.